

il peut élever la rançon qu'il a exigée jusqu'ici pour ne pas se servir du pouvoir que lui a conféré le roi de France d'empêcher les autres de toucher à ce terrain.

Que le concessionnaire originaire ait subséquemment cédé son droit à un autre, et cet autre à un troisième, la chose est absolument indifférente à ceux qui ont payé le tribut, qui le paient ou qui le paieront; la somme de richesses dont les tributaires ont été dépouillés est la même, et qu'une seule famille en ait profité ou plusieurs, ils n'en sont pas moins pauvres. Ce serait une médiocre consolation pour le voyageur d'apprendre que le brigand qui l'a volé avait dû payer un autre brigand pour avoir le privilège de se poster à ce coin avantageux de la route.

XII

LE CHANTAGE DE LA PROPRIÉTÉ DU SOL

Les exemples font mieux saisir une idée. Un voyageur égaré dans la forêt et mourant de faim se présente à la cabane d'un bûcheron et demande à celui-ci de lui vendre un morceau de pain. Quel prix le bûcheron pourra-t-il exiger pour son pain? Le prix qu'il a payé au boulanger, et peut-être quelque chose de plus pour la peine qu'il a eue d'aller le chercher, direz-vous. Cela semble en effet conforme à la justice et au droit naturel, et c'est probablement ce que demandera le bûcheron, à moins qu'il ne donne son pain gratuitement, par charité; mais si par hasard ce bûcheron a lu quelque économiste et est imbu des idées et des sentiments capitalistes et propriétaires, il raisonnera comme ceci: L'intensité du besoin de l'acheteur et les ressources à sa disposition sont la loi qui détermine le prix des choses. Or, sans mon morceau de pain cet homme va mourir, et j'ai raison de croire qu'il peut disposer d'une somme de cent dollars; donc, le prix de mon morceau de pain est cent dollars. Ou s'ils sont trois voyageurs mourant de faim et que le premier possède soixante dollars, le second trente et le troisième dix, le bûcheron dira: J'ai dix onces de pain, ils peuvent payer cent dollars, donc, le prix de mon pain est dix dollars l'once; et il en livrera, au premier six onces, au deuxième trois onces et au troisième un once. Et ceux-ci continueront leur chemin. Le premier, suffisamment nourri, sortira facilement du bois, le second aussi peut-être, mais le troisième tombera d'épuisement dans quelque fourré du bois.

Ou mieux encore, si l'un des trois voyageurs, plus vigoureux et plus avisé que ses compagnons, prenait les devants, allait acheter pour cinquante sous la pain du bûcheron et revenait le